



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**Mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailles-en-Montagne

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20210503\_04

### Séance du 3 mai 2021

#### **Nombre de conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 16

#### **Date de la convocation :**

26 avril 2021

#### **Date d'affichage :**

10 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois mai à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Stéphanie BRANTUS, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Martial VERNEREY

Mme Anne-Marie MIVELLE a été désignée secrétaire de séance.

---

#### **Objet : Ventes d'herbe pour l'année 2021**

Le conseil municipal attribue les ventes d'herbe suivantes pour l'année 2021 :

- Parcelles ZC 44 (Seignettes), ZK 18 (Barbouillons), ZB 11 (Seigne des Seignaux) : Bertrand ROUSSEAUX
- Parcelle ZE 82, lot 1 (Prés Coulons) : Patrick ROUGET
- Parcelle ZE 82, lot 2 (Prés Coulons) : GAEC de la Saugé
- Parcelle ZE 67, lot 2, année impaire (Prés Coulons) : Gilles MELET
- Parcelle ZE 67, lot 1 (Prés Coulons) : GAEC des Normands
- Parcelles 161 ZH 43, 46, 47, 92, 95 (Communailles) : Julien RATTE
- Parcelle ZA 80 (Petit Villard) : Maxime FOURNY et Mathilde PICOT
- Parcelle ZA 81 (Petit-Villard) : Amandine et Maxime GONIN

Enfin, concernant les 2 lots du Sillet, M. le Maire informe avoir reçu une proposition de Nicolas MAIRE pour le pâturage de chèvres. Sur

proposition de la commission, le conseil municipal ne donne pas suite à cette proposition dans la mesure où ces lots sont destinés à des bovins ou équidés.

M. le Maire indique également n'avoir reçu aucune autre demande de la part des exploitants agricoles à qui ces lots n'ont jamais été attribués. Le conseil municipal décide donc de proposer ces lots aux agriculteurs des années précédentes. En fonction des demandes, le choix se fera part tirage au sort. Pour les années futures, la commission Agriculture est chargée d'étudier une gestion alternative des parcelles concernées, peut-être en lien avec la SAFER.

*M. Maxime FOURNY et Mme Lydie CHANEZ, intéressés par l'affaire, n'ont pas pris part au vote.*

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE